

premier Tribunal du Royaume. Il en a demandé la démission, & le Roi la lui a accordée sur le champ avec une pension de quarante mille livres. Mr. de Molé, second Président du même Parlement, le remplace. Il a déjà prêté serment entre les mains de Sa Maj. pour sa nouvelle dignité; & Mr. de Lamoignon de Basville a obtenu du Roi l'agrément de la Charge de Président qu'avoit Mr. de Molé. Mrs. Severt & Pasquier, qui ont été Rapporteurs dans le Procès de Damiens, ont donné aussi chacun la démission de leurs Charges de Conseillers au Parlement de *Paris*.

VII. La soumission du Parlement aux volontés du Roi, a été suivie, comme on devoit s'y attendre, du rappel de tous les Evêques exilés, conformément à l'article V. de la Déclaration de Sa Maj. du 10. Décembre de l'année dernière, qui porte amnistie pour tout le passé. En conséquence l'Archevêque de Paris retourna le 1. Octobre au soir de son Château de *Comflans* à son Palais Archiépiscopal. Le lendemain il se rendit à *Versailles*, où il eut l'honneur de remercier le Roi à cette occasion. Sa Maj. le reçut avec beaucoup de bonté, & lui recommanda de seconder les soins qu'elle se donnoit pour entretenir la paix & la concorde dans son Royaume. En retournant à son Palais, il trouva sur son passage une grande affluence de peuple, qui lui témoigna la joye que son retour lui caufoit. Le 3. ce Prélat reçut les complimens du Clergé, des Ordres Religieux, & d'une foule de personnes de distinction. L'Archevêque d'Aix & les Evêques de Meaux & de Chartres se retrouvent déjà à leur Métropole. Le retour de tous les autres Ecclesiastiques a de même